

OBJET RAPPORT ANNUEL 2015
DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE (CCA)

La Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées, traduit la volonté de sensibiliser la société civile ainsi que les employeurs à la problématique des personnes handicapées. Elle dispose que toute personne handicapée a droit « à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale ».

La réduction des inégalités, un des axes majeurs du projet municipal de la Ville de Saint-Denis répond à cet objectif.

La Commission Communale d'Accessibilité (CCA) de la Ville de Saint-Denis mise en place en septembre 2008 (Délibération n° 08/6-03 du 6 septembre 2008), apporte son concours à la politique municipale en faveur des personnes autrement capables.

Composée d'élus municipaux et de représentants d'associations œuvrant dans cette thématique, elle a pour mission :

- de dresser le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles.
- de faire toutes propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Les travaux de la CCA font l'objet d'un rapport annuel présenté au Maire et à son Conseil Municipal, transmis également au Préfet de Région, au président du Conseil Départemental, au Conseil Consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés.

Il est à noter que les travaux de la CCA de Saint-Denis sont menés en partenariat avec la Commission Intercommunale d'accessibilité de la CINOR, en charge du volet « transports et déplacements » de l'accessibilité des personnes handicapées.

La CCA est une instance de dialogue, de concertation et un outil d'aide à la décision ; elle a un rôle consultatif.

Rapport n°16/7-19

En 2015, la Commission Communale s'est réunie à 9 reprises dans le cadre des ateliers définis en 2008 :

- équipements publics, voirie, transport ;
- loisirs, culture, sport ;
- logement, cadre de vie ;
- vie sociale et insertion.

La Ville de Saint-Denis mettant un accent particulier sur la lutte contre les discriminations et l'intégration a volontairement dépassé le cadre réglementaire en travaillant également dans le cadre de ces ateliers, sur la participation des personnes autrement capables aux actions, manifestations de la Ville.

3 principes fondamentaux :

- prendre en compte toutes formes de handicap,
- améliorer l'accessibilité de façon significative,
- faire changer le regard sur les personnes autrement capables

Le rapport présenté ce jour met en exergue les avancées en matière technique mais également humaine. Il informe également des difficultés et des perspectives afin d'optimiser les moyens disponibles et améliorer les réponses apportées aux personnes autrement capables.

Les principales avancées pour 2015 sont :

- la finalisation des 83 diagnostics sur les écoles pour un coût de 35 000 € ;
- la mise aux normes de 9 infrastructures sportives de grandes envergures pour un coût de 200 000 € ;
- la réalisation de travaux d'accessibilités divers sur 14 écoles pour un coût de 240 900 € ;
- la coordination, l'analyse technique et financière, le partenariat interne mené dans le cadre de la construction de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ;
- le premier mariage en langage des signes par l'élue déléguée au handicap, d'un couple de malentendants, en mai 2015 ;
- la réalisation d'actions prônant la mixité et contribuant à « casser » les représentations autour du handicap :
 - la venue de Cyril JONART : judoka français autrement capable souffrant d'une maladie dégénérative qui le rend aveugle et sourd. Plusieurs fois champion Handi sport. Il a rencontré les enfants des écoles avec qui il a fait des démonstrations... (environ 600 enfants concernés) ;
 - « Handiaquatique » : maillage d'enfants autrement capables, d'enfants non autrement capables, de seniors à la piscine du chaudron pour partager un moment dans l'eau tout en acceptant les différences (1 300 enfants concernés).

Rapport n°16/7-19

Le taux de participation pour 2015 aux actions portées par la Ville est d'environ 3 500 enfants (60 % autrement capables), 30 séniors et 150 accompagnateurs.

La Ville de Saint-Denis a pour ambition de favoriser l'accessibilité du plus grand nombre et dans tous les domaines de la vie quotidienne malgré un contexte financier difficile et se donne les moyens de créer une réelle dynamique de solidarité.

Pour 2016, la démarche sera toujours aussi active avec par exemple :

- la mobilisation du Fonds d'Expérimentation et d'Investissement pour rendre accessible 14 écoles des hauts ;
- l'ouverture d'une nouvelle unité d'enseignement pour autistes...

Je vous demande donc d'approuver le rapport de la CCA pour l'année 2015 joint en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 22/12/2016 22:43

**OBJET RAPPORT ANNUEL 2015
 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE (CCA)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la Délibération n°08/6- 03 du conseil municipal en séance du 6 septembre 2008 portant création et composition de la Commission Communale d' Accessibilité ;

Vu la Délibération n° 10/2-37 du Conseil municipal en séance du 24 avril 2010 portant modification de la composition de la Commission Communale d' Accessibilité ;

Vu la Délibération n°10/6-12du Conseil Municipal en séance du 20 novembre 2010 portant modification de la composition de la Commission Communale d' Accessibilité ;

Sur le RAPPORT n° 16/7-19 du Maire ;

Vu le rapport de Madame HOARAU Brigitte, 10^{ème} Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité de l'année 2015.



Signé électroniquement par :

Gilbert ANNETTE

Le 22/12/2016 22:43



*Direction Solidarités / Pôle Handicap
Direction Générale Adjointe/ Développement Humain*

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

MAIRIE DE SAINT-DENIS

2015

*« SAINT-DENIS,
VILLE SOLIDAIRE »*



SOMMAIRE

Glossaire	3
Données générales/contexte	4
Quelques chiffres	6
A- Thématiques Equipements publics, Voirie et Transport	7
1-Constats d'accessibilité : Informations/ Communication.....	7
Les ERP	7
La voirie.....	8
Le transport.....	9
2-Propositions et perspectives	10
B- Thématiques Sport/ loisirs / Culture et éducation	11
1-Constats : une politique Solidaire	
2-Informations / communication sur les réalisations	11
3-Propositions et perspectives	12
C- Thématiques Logements et cadre de vie	13
1-Le recensement	13
2-L'aménagement urbain.....	14
3-Propositions et perspectives	14
D- Thématiques Vie sociale et Insertion	15
1-Constats/Information.....	15
2-Propositions et perspectives	16
Conclusion	17
Annexes	18

GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES CITES

ACM	Accueil Collectif de Mineurs
Ad'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée
BEV	Bandes d'Eveil à la Vigilance
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
CCAPH	Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CINOR	Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
CLIS	Classes pour l'Inclusion Sociale
DIECCTE	Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
EHD	Ecole à l'Hôpital et à Domicile
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
GIC	Grand Invalide Civil
GIG	Grand Invalide de Guerre
GIR	Groupe Iso-Ressources (grille nationale qui permet d'évaluer le degré de perte d'autonomie ou le degré d'indépendance d'une personne âgée)
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PACTE	Plan d'Actions contre Toute Exclusion
PAVE	Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PMR	Personnes à Mobilité Réduite
PRU	Projet de Renouvellement Urbain
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SAMETH	Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés
SDA	Schéma d'Accessibilité des Transports
STPH	Service de Transport pour Personnes Handicapées (CCAS de Saint-Denis)
TAD	Transport à la demande
TCSP	Transport en Commun en Sites Propres
UFR	Utilisateur de Fauteuil Roulant

Données générales/contexte

En application, de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales, dans les communes de plus de 5000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées."

La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées est obligatoire pour tous les établissements de coopération intercommunale, compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace dès lors qu'ils regroupent plus de 5000 habitants et plus. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale. "

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

La Commission Communale d'Accessibilité (C.C.A.) de la Ville de Saint-Denis, mise en place en septembre 2008 apporte son concours à la politique municipale en faveur des personnes handicapées.

Elle se compose : De représentants de la commune, des associations d'usagers (concernés par la question de l'accessibilité), d'associations représentant les personnes handicapées (toutes les catégories de handicap).

Cette commission, instance de dialogue et de concertation est un outil d'aide à la décision avec un rôle consultatif et un champ d'application portant sur les différents domaines à prendre en compte en matière d'accessibilité.

Elle exerce 4 missions :

- dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports..
- fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- établit un rapport annuel présenté en conseil municipal

C'est la Direction des Solidarités par le biais du pôle Handicap qui a en charge l'animation et la coordination de la Commission Communale d'Accessibilité. Celle-ci se réunit 2 à 3 fois par an sous forme d'ateliers thématiques, à savoir :

- Atelier « Equipements publics, Voirie, Transport »
- Atelier « Loisirs, Culture, Sport et Education »
- Atelier « Logement, Cadre de vie »
- Atelier « Vie sociale et Insertion ».

Ils sont composés d'Elus, des représentants d'associations d'usagers (concernés par la question de l'accessibilité), des associations représentant les personnes handicapées (toutes les catégories de handicap), de personnes ressources en fonction de la thématique développée et de techniciens des services de la Ville suivant les sujets à l'ordre du jour.

Les conclusions des réunions des ateliers thématiques sont renvoyées en séance plénière à des fins de validation et d'élaboration du rapport annuel.

Ce rapport se veut être un document de travail pour formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité sur le territoire et valoriser les actions menées par la collectivité.

Il permet de capitaliser et d'informer les associations et les citoyens sur les réalisations. Il sert non seulement à mettre en avant les réussites, mais aussi à faire remonter les difficultés et les besoins.

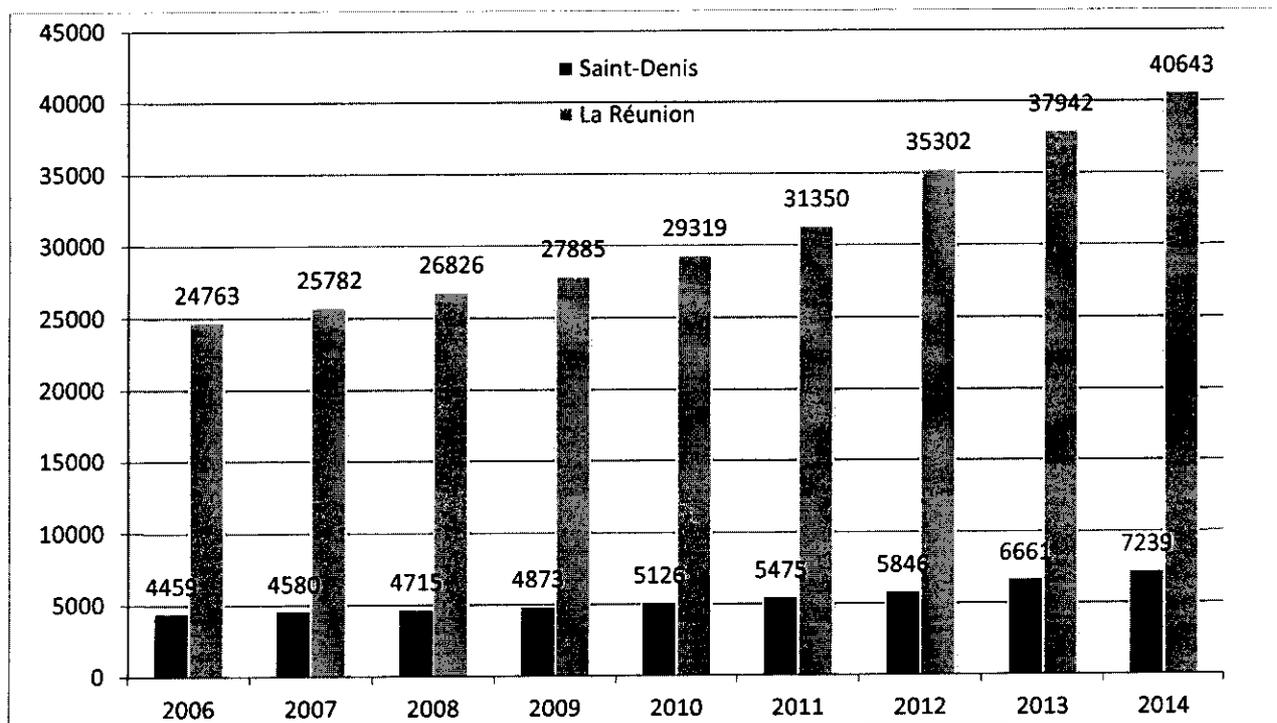
REMARQUE : ce rapport rend compte des principales actions menées par la Ville de Saint-Denis et ne prétend pas être exhaustif, l'ensemble des données relatives à l'accessibilité au niveau de la Commune étant disponible et régulièrement communiqué aux membres de la commission.

Quelques chiffres

- Informations relatives à la Ville de Saint-Denis

Population totale de 146 763 habitants (Source : Recensement de la population 2012 - Limite territoriale au 1^{er} janvier 2014).

La population MDPH est évaluée à 7 239 personnes à Saint-Denis au 31/12/2014.



- Informations administratives relatives à la Commission Communale d'Accessibilité pour l'accessibilité aux Personnes Handicapées (C.C.P.A.) de Saint-Denis

Au cours de l'année 2015 la CCA de Saint-Denis s'est réunie 9 fois :

- Le 08 Avril 2015, Réunion plénière afin de finaliser le rapport annuel 2015,
- Les 16, 19 et 26 Mars pour le 1^{er} semestre 2015
- Les 16 et 26 Octobre, le 11 Novembre et 02 Décembre pour le 2^{ème} semestre 2015.

A- THEMATIQUES EQUIPEMENTS PUBLICS/ VOIRIE/TRANSPORTS

1- Constats d'Accessibilité : Informations- Communication

● Les Etablissements recevant du public (ERP)

Pour rappel :

Les catégories sont déterminées en fonction de la capacité d'accueil du bâtiment, y compris les salariés (sauf pour la 5^e catégorie).

Le classement d'un établissement est validé par la commission de sécurité à partir des informations transmises par l'exploitant de l'établissement dans le dossier de sécurité déposé en mairie.

Catégories d'ERP en fonction de la capacité d'accueil

Effectif admissible	Catégorie
à partir de 1 501 personnes	1
de 701 à 1 500 personnes	2
de 301 à 700 personnes	3
jusqu'à 300 personnes	4
en fonction de seuils d'assujettissement	5

Concernant ses ERP qui ne sont pas accessibles, la Ville s'est engagée dans **une démarche d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** : lettre d'engagement adressée au Préfet fin 2014.

Pour rappel, L'Agenda d'Accessibilité Programmée est un **document de programmation pluriannuelle** qui précise la nature des travaux et leur coût, et engage le gestionnaire d'établissement qui le signe, à réaliser les travaux dans un délai déterminé (3 ans, 6 ans, voire 9 ans, en fonction du patrimoine ERP concerné), à les financer et à respecter les règles d'accessibilité.

En 2015, un travail important a été mené par les différents services supports sous le pilotage de la Direction des Solidarités. En effet, il a été primordial de faire un point d'étape minutieux sur l'existant (accessible ou pas), les travaux en cours dans le cadre de la Programmation Annuelle D'investissement, de redéfinir la méthodologie au vu du retour de la Préfecture, d'être dans la prospective pour les 6 années à venir en matière de financement public.

Ce travail a conduit la collectivité à missionner des diagnostics un bureau d'étude afin de bénéficier de données complémentaires dans un réel souci d'efficacité et d'efficience.

- Les diagnostics réalisés :

Libellé	Description	Fin de mission	COUT
Mission de diagnostic accessibilité sur les 83 écoles de la Ville	Mise aux normes d'accessibilité PMR	Février 2015	

Mission de diagnostic accessibilité PMR sur les clubs de 3ème âge	Travaux d'accessibilité et de sécurité	Février 2015	
Mission de diagnostic accessibilité PMR sur 3 crèches	Réalisation d'un accès PMR	Janvier 2015	

En parallèle, la Mairie de Saint Denis continue les travaux d'accessibilité en fonction de critères tels que la sécurité, l'intégration et l'accès.

- Les travaux réalisés sur les ERP : (cf liste plus détaillée en annexe 1)

Pour synthétiser, la Ville a réalisé des travaux d'accessibilité sur les écoles de Saint-Denis, depuis 2011, afin que les accès principaux soient fonctionnels. **En 2015, 14 écoles ont été concernées** représentant un montant de **240 900 € d'investissement**.

Néanmoins, pour l'instant, **toutes les écoles** ne sont pas toutes accessibles totalement en prenant en compte les critères règlementaires bruts. En effet, certains travaux sont quasiment impossibles au vu de la topographie du site. Nonobstant, la Ville ayant pour valeur la lutte contre les exclusions, œuvre afin de trouver des solutions palliatives qui seront mises également en exergue dans le document Agenda d'Accessibilité Programmée.

Sur le plan sportif, dans le cadre des jeux des Iles, la Municipalité a investi environ **140 000€** pour la mise aux normes **des sites sportifs** (cf annexe)

Quelques exemples :

- **Le Dojo Régional dédié au Judo** : Sa grande surface de tapis en fait le plus grand dojo de l'île. Il a été entièrement rénové pour accueillir au mieux les athlètes.

- **Le Gymnase des 2 canons Paul Jougla dédié au tennis de table** : Salle mythique du quartier des 2 canons, elle a été rénovée et remise aux normes.....

Un deuxième point est fait dans cet atelier sur la voirie :

•La Voirie

Il n'existe pas de plan d'action pluriannuelle de travaux de mise en accessibilité sur la voirie communale. Les travaux de mise en accessibilité sont intégrés au coup par coup, lors de la réalisation des différents projets ponctuels de voirie ou d'aménagement urbain. **La Ville de Saint Denis souhaite par ce biais également, lutter contre l'exclusion des personnes autrement capables des espaces urbains.**

Il n'a donc pas été réalisé d'opérations lourdes en 2015. L'accent a plutôt été mis sur les travaux de proximité sur les territoires pour un montant de **200 000€**.

- Réfection de trottoir,
- Equipement des trottoirs par des dispositifs de détection de passages piétons pour les malvoyants (potelets avec contrastes visuels peints au sommet),...
- Stationnement : **la Ville répond favorablement aux demandes ponctuelles des usagers de création de places spécifiques.**

• Le Transport

La thématique Transport est de la compétence de la CINOR et c'est donc de ce fait que ce rapport met en exergue les actions menées par l'intercommunalité en partenariat avec la Ville de Saint Denis.

La CINOR a réalisé un Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) de son réseau de transport collectif. La mise en œuvre de la compétence est réalisée par CITALIS.

- Mise en accessibilité de 176 points d'arrêts les plus fréquentés et utilisés par les PHMR dont **106** sur Saint Denis pour un coût : **1 336 254, 65€ HT**. (1137 arrêts physiques relevés dont **707 sur Saint Denis**) et Achat de 6 véhicules pour la desserte des autres arrêts (service de substitution de transport à la demande des PHMR, véhicules équipés avec palette à l'arrière).
 - Service déclenché à la demande,
 - sur réservation, réalisant des déplacements entre 2 arrêts du réseau Citalis,
 - aux horaires des lignes régulières, avec la même tarification que celle du réseau urbain.
 - **Coût d'investissement des véhicules : 450 000€**
 - Charges d'exploitation annuelle **300 000€**.
- Mise en place d'un service de transport à la demande spécifique aux personnes à mobilité réduite (Incapacité technique de rendre les 1200 points d'arrêt du réseau Citalis accessibles pour les personnes à mobilité réduite : PMR), la CINOR a **mis en place un service de substitution Cityker** avec 7 véhicules adaptés, 6 conducteurs –accompagnateurs formés, et une desserte de nuit notamment pour les événementiels sur les communes membres.
- Renouvellement du parc de véhicules exploités sur le réseau CITALIS par des engins accessibles aux PMR (108 véhicules renouvelés de 2016 à 2018).
- Changement ou adaptation des poteaux d'arrêts (1000 poteaux concernés : Adaptation totale des poteaux aux dimensions permettant l'inscription de la totalité des informations nécessaires aux usagers y compris la mobilité réduite pour emprunter le réseau).
- Mise en accessibilité des espaces du réseau Citalis – Coût 15 141€ (travaux prévus : réajustement de la hauteur de la banque d'accueil pour les personnes en fauteuil roulant, réaménagement autour de l'espace bus pour faciliter le déplacement des PMR –Rampes d'accès.
- Poursuite de l'accompagnement des conducteurs et mise en place d'un volet formation pour les agents en contact avec le public handicapé.

- **Dispositif « CityKer » : transport à la demande**

Pour rappel : CityKer a été lancé le 28 Février 2015 sur le territoire de la CINOR sur la base d'un abonnement de 20 € et d'un coût de 1,30 € la course, soit 2,60 € la course aller-retour.

Le service est disponible du lundi au dimanche ainsi que les jours fériés pour les prises en charge, soit 365 jours sur l'année.

Pour 2015, la CINOR s'est dotée de 3 véhicules supplémentaires et de 2 conducteurs-accompagnateurs afin de répondre à la demande des usagers. Pour 2015 : 186 adhérents.

Dans le cadre de sa politique sociale, la Ville de Saint Denis par le biais de son CCAS propose un service de transport pour les personnes en situation de handicap et ou âgées (STPH).

Ce service s'adresse aux personnes autrement capables de la commune ainsi qu'aux bénéficiaires des prestations de portage de repas et d'aide à domicile du CCAS, qui sont essentiellement des personnes âgées.

Activités pour l'année 2015 :

- Nombre de personnes inscrites : 149
- Nombre de rotations annuelles : 1112
- Nombre de rotations mensuelles (moyenne des 12 mois) : 93
- Nombre de personnes transportées par mois (moyenne des 12 mois) : 18

(Parmi les 18 personnes transportées mensuellement : 11 sont en situation de handicap, 7 sont des personnes âgées).

Les horaires : du lundi au jeudi de 8 h à 16h, le vendredi de 8h à 11h. Exceptionnellement, en dehors de ces heures et en dehors de la commune sur demande écrite.

Personnel sur le dispositif :

2 chauffeurs

1 agent administratif pour l'accueil téléphonique et physique au CCAS et la planification des rotations de véhicule

1 responsable (temps partiel sur ce service)

Véhicule :

2 véhicules avec une capacité de 8 places assises chacun

2 véhicules adaptés pour le transport des 4 fauteuils et une place assise (obligation d'avoir un accompagnateur)

La Ville de Saint Denis met un point d'honneur à lutter contre l'isolement de ces personnes fragilisées.

2- Propositions /perspectives

L'amélioration du service public en matière de Transport pour les personnes autrement capable est un objectif permanent. D'une année à l'autre les moyens sont engagés à la CINOR et au CCAS pour répondre au mieux aux réalités territoriales.

B- THEMATIQUES SPORTS/LOISIRS/CULTURE/EDUCATION

1- Constats: une politique solidaire

La Ville de Saint-Denis structure ses animations autour d'un grand principe : « Saint Denis par tous et pour tous ! » et de 4 grandes orientations : **la sécurité, la forme et la santé, l'accès à la culture à tout âge et l'éducation à la citoyenneté sur l'ensemble de son territoire.**

Un vaste travail est accompli à destination des personnes autrement capables pour leur faciliter l'accès aux bâtiments et aux équipements et aux actions portées par la Ville.

Le projet de la Ville et les actions menées servent à rassembler des jeunes, des enfants, des seniors valides, mais aussi des jeunes et enfants en situation de handicap (moteur, mental, auditif, mal voyant).

L'offre à destination du grand public dans les piscines, sur les terrains, dans les gymnases, dans les espaces culturels est une priorité, tout comme l'enseignement scolaire, l'accueil des associations ou encore la pratique d'activités culturelles.

L'initiation au sport des jeunes générations étant un enjeu crucial, la collectivité apporte son soutien à l'apprentissage de la natation, à l'athlétisme, aux sports collectifs, aux arts martiaux, au théâtre vivant, à la culture musicale et aux ateliers d'expression.

2- Informations et communications sur les réalisations

Cet atelier, tourné en grande partie **sur le développement humain**, est également un lieu de communication et d'information privilégié.

C'est en ce sens que pour 2015, a été présenté :

- Par la Direction des Sports

- o Le Centre d'entraînement des athlètes en situation de handicap de Saint-Denis.
- o La programmation annuelle sport et loisirs des Clubs de personnes en situation de Handicap
- o Les difficultés liées aux transports des personnes en situation de handicap en termes de déplacements pour les entraînements et pour les compétitions (STPH du CCAS et CityKer SODIPARC.

- par la Direction des Solidarités :

- o La mise en place à compter d'août 2015 d'une **formation en langage des signes pour 12 agents** de la Ville
- o **Handi Aquatique qui a rassemblée en 2015, 800 enfants et 20 seniors sur la piscine du Chaudron aménagée pour les personnes à mobilité réduite.**
- o **La Journée Internationale des personnes handicapées qui rassemble en moyenne 1500 enfants autrement capables et pas, 37 associations et des partenaires tels qu'Allianz et la CRC.** Cette journée bénéficie également de contribution de mécènes tels que Timol Fruit.

Cette journée avait pour thème : « Piétinons les préjugés ». Nous avons travaillé avec AFM Téléthon par le biais de Mme PREVOST

- Par la Direction du Projet Educatif Global
- o La mise en place **d'initiations au langage des signes dans 3 écoles de Saint-Denis** : cette expérimentation a démarré le 1^{er} septembre 2015 pour l'année scolaire, pour 28 ateliers financés par la Direction Projet Educatif Global ;
- Le programme "Vacances loisirs" ouvert aux enfants autrement capables de Saint-Denis
- La Direction de la Culture :
- o **Fête de la musique** : mise à disposition de pass-véhicules pour faciliter l'accès aux PMR au plus près des sites des festivités,
- o **Journées Européennes du Patrimoine** : activités autour du handicap et avec des personnes handicapées : Ballades en joélettes, en fauteuil roulant, visite de l'ancien hôtel de ville en « blind », accueil du public par des médiateurs culturels en fauteuil roulant, animations par l'orchestre de l'Institut Père Favron...

Les actions telles que Electropicales, Cinémarmailles, Kaloobang sont rendues accessible à tous. Des pass et des lieux spécifiques sont prévus afin de ne pas exclure les personnes autrement capables.

La liste des actions/manifestations 2015 : Annexe 2

Une attention particulière sur chacune de nos actions pour rendre la culture accessible à tous,

Une mise aux normes des différents sites culturels :

- o Réseau de lecture publique (travaux de mise aux normes en cours)
- o Ecole Municipale de musique et de Danse Loulou Pitou travaux de mise aux normes PMR réalisés à ce jour).

3- Propositions /perspectives

- Renforcement et continuité de cette dynamique, dialogue avec les partenaires liés au handicap, avec les handicapés afin d'amplifier et de mettre en place des actions spécifiques sur ce thème dans le cadre de la thématique Culture
- Proposition de programmation au sein de l'agenda culturel de la Ville de spectacles animés par les personnes en situation de Handicap.
- Améliorer l'information en matière de culture et sports auprès des personnes autrement capables
Le Réseau associatif ? - Les Institutions ? - Les Médias ? - Les Professionnels du Social ?

C- THEMATIQUES LOGEMENT/ CADRE DE VIE

1- Le recensement

•Logement

Le recensement des logements accessibles pour personnes en situation de handicap étant en phase de finalisation, la commission communale d'accessibilité par le biais de l'atelier logement propose de poursuivre ses travaux et de travailler, puisqu'il y a plusieurs types de handicaps, sur la prise en compte des difficultés et spécificités en fonction du handicap de la personne qui habite le logement.

A partir de la grille du questionnaire qui a été validée en commission depuis 2010, transmis aux bailleurs qui les ont fait remonter en Mars 2012 à la mairie, voir si on a suffisamment d'éléments pour arriver à en faire des distinctions.

Deux définitions clés :

Qu'est-ce qu'un logement accessible ?

Les logements accessibles sont les logements respectant les nouvelles obligations du code de la construction et de l'habitation (articles R 111-18 et suivants), c'est-à-dire :

- qu'un cheminement extérieur et intérieur accessible permet d'atteindre la porte d'entrée du logement ;
- que la cuisine, le séjour, une chambre, un WC et une salle d'eau ont des caractéristiques dimensionnelles permettant leur utilisation ultérieure (moyennant des aménagements éventuels) par une personne handicapée.

Qu'est-ce qu'un logement adapté ?

Des aménagements sont parfois nécessaires pour adapter le logement aux besoins singuliers de la personne handicapée.

Un logement est dit adapté lorsqu'il y a adéquation entre les Capacités de la personne handicapée et les caractéristiques du logement pour que la personne puisse y vivre en toute autonomie

Concernant les logements livrés en 2015 :

le nombre est de 442 logements accessibles livrés. (*Liste des opérations Annexe 3*)

2- L'aménagement urbain

•Cadre de vie : L'aménagement urbain

- Le cœur vert familial

Dans le cadre des grands projets en cours visant à améliorer la qualité de vie des dionysiens, la Ville de Saint-Denis a inauguré en **Mai 2015 son « Cœur vert familial »**, dont l'enjeu est de créer une aire de respiration et un poumon vert au cœur de la ville. Celui-ci s'étend sur une zone allant du littoral jusqu'au Parc de la Trinité en passant par Champ Fleuri. Son élément phare, un parc aquatique, situé entre la piscine du Butor et le vélodrome, complète l'offre déjà fournie du complexe sportif de Champ Fleuri.

Ce cœur vert s'articule autour de cinq offres nouvelles : des équipements touristiques (kiosques d'accueil...), des équipements culturels (amphithéâtres, scènes de lectures...), de nouveaux équipements sportifs (beach stadium, boulodrome), des aménagements paysagers (verger pédagogique, aires de pique-nique, jeux d'eau, bassin d'entrée du Parc, aires de jeux), et des aménagements de voiries (circulation transversale, passage souterrain, éclairages publiques, passerelle de franchissement...).

Cet espace, de part sa situation centrale permet aussi de renforcer la mise en relation du centre-ville et des quartiers périphériques, et de fédérer les dionysiens autour d'un espace commun.

Le parc qui se veut être attractif est accessible à tous grâce à un éclairage adapté et une accessibilité totale.

3- Propositions /perspectives

→ Il nous faut arriver à voir combien de personnes sont déjà aujourd'hui dans de bonnes conditions de logement, afin de mieux cerner les besoins, évaluer la demande et voir quel type de logement serait le mieux adapté pour ces personnes.

→ Comment les associations représentant les personnes en situation de handicap peuvent-elles aider les familles à obtenir un logement accessible ? –

→ Identification des personnes ressources au sein des Associations pour recenser les besoins et les demandes.

- Moyens d'information à mettre en place
- Procédures à élaborer et à appliquer.

→ Mener un projet avec un ESAT (Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail) sur le verger pédagogique du cœur vert familial pour y mener des actions avec les écoles, les seniors et les dionysiens de manière générale

D- THEMATIQUES VIE SOCIALE ET INSERTION

1- Constats/ informations

● Vie sociale et insertion

Lors de cet atelier la CCA est informée :

► Le taux d'emploi RQTH à la Mairie de Saint Denis ainsi que l'accompagnement des salariés concernés

Dans ce cadre, **il a été recommandé de tendre vers le taux légal d'emploi de 6 %** et de le diminuer, voire **éviter la pénalité financière**. C'est pourquoi, l'autorité municipale a chargé les services de la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Saint Denis de mener une réflexion afin d'arbitrer sur l'opportunité de conventionner ou pas avec le FIPHFP (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Un diagnostic interne a été réalisé. Il a débouché sur un objectif prioritaire : diminuer la contribution de la Ville au FIPHFP. Un axe complémentaire a été dégagé, savoir mettre un meilleur accompagnement des agents en situation de handicap.

Un travail de fonds est également mené afin de définir l'opportunité de conventionner avec le FIPHFP tout en préparant en parallèle des actions de sensibilisation, de recensement. Ce travail est fastidieux et demande des moyens humains supplémentaires.

La nomination d'un référent handicap en interne de la DRH serait une solution Ce dernier sera chargé d'élaborer des outils de suivi et d'accompagnement permettant d'identifier les agents déjà en poste ayant des difficultés susceptibles de les faire reconnaître RQTH, et de les accompagner de la demande RQTH à l'adaptation du poste (dresser une liste sur la base de l'avis médical du médecin de Prévention de la Ville).

Les autres réalisations ont porté sur la mise en place d'une méthodologie de travail dans le cadre d'une cellule médico-administrative, ce qui a permis de réaliser un travail en partenariat Ville, SAMETH, et FIPHFP pour 3 agents de la Ville pour une meilleure insertion et intégration.

► Le recrutement de personnes RQTH (ACI, CAE/CUI, Emploi Avenir...) et maintien dans l'emploi

En CUI/CAE :

- 4 agents d'entretien
- 1 aide ATSEM
- 3 ATSEM
- 1 cantinière

2-Propositions /perspectives

- Définir un conventionnement ou pas avec le FIPHFP au vu des éléments de diagnostic
- Nommer un référent handicap interne à la DRH et identifier des correspondants handicap dans les Directions afin de faciliter la coordination.
- Embaucher plus de personnes RQTH par le biais des dispositifs de contrats aidés.
- Atteindre les 6% de RQTH au sein de la Collectivité à moyen terme.

Conclusion

Depuis plusieurs années la Ville s'est engagée dans une politique volontariste en faveur du handicap tout en répondant au mieux, en parallèle aux obligations législatives afin que les personnes autrement capables bénéficient d'un égale accès à tous les aspects de leur vie quotidienne.

Des initiatives déjà présentes comme la prise en compte du handicap dans les manifestations organisées par la Ville, l'ouverture à la culture, au sport, aux loisirs, l'accueil des enfants en situation de handicap en est le témoignage.

En 2015, des actions ont été réalisées telles que :

- ✓ la mise en place d'initiations au langage des signes dans 3 écoles de Saint-Denis : cette expérimentation a démarré le 1^{er} septembre 2015 pour l'année scolaire, pour 28 ateliers financés par la Direction Projet Educatif Global ;
- ✓ le premier mariage en langage des signes par l'élue déléguée au handicap, d'un couple de malentendants, en mai 2015 ;
- ✓ Actions en partenariat avec les associations de la Commission Communale d'Accessibilité en décembre 2015 :
 - « Piétons les Préjugés » avec les associations de la Ville et le tout public
 - « Concours de fresques » avec les écoles de la Ville sur le thème : « tous ensemble sur le Chemin de la Citoyenneté »
 - « Cartopartie accessibilité » avec une application Réunion.

Dans la perspective de répondre à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, la Ville a entrepris la construction de son AD AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), le renforcement de la dynamique de concertation entre les différentes directions afin d'améliorer l'emploi, l'accessibilité des établissements ouverts au public, des voiries, des espaces verts, des logements et de continuer ainsi la chaîne des déplacements (domicile, travail, loisirs, écoles, commerces...).

L'analyse des actions nécessaires, la prévision du programme, du calendrier des travaux ainsi que des financements correspondants sont en cours d'étude par les services. Le dépôt de l'ADAP (Agenda d'Accessibilité programmé) est prévu au plus tard pour le 29 mars 2017.

De part la volonté d'une politique solidaire et volontariste, la Ville de Saint Denis met tout en œuvre pour prendre en compte la problématique du handicap dans tous ses projets. L'engagement de la Ville nécessite de consolider le partenariat déjà engagé avec les associations, notamment dans le cadre de la CCA.

Des efforts ont été engagés et seront poursuivis pour adapter notre Ville en vue d'améliorer le quotidien de tous nos administrés et ce, malgré un contexte financier contraint.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 17 décembre 2016
et annexé à la Délibération n° 16/7-19



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 22/12/2016 22:43

ANNEXES



LISTE DES ECOLES REHABILITEES

Libellé	Description	Fin des travaux
Centre médical 2 du Brûlé	Mise aux normes d'accessibilité PMR	Février 2015
Salle polyvalente Saint-François 7ème	Travaux d'accessibilité et de sécurité	Février 2015
Ecole Elémentaire Gabriel Macé	Réalisation d'un accès PMR	Janvier 2015
Ecole Elémentaire Gabriel Macé	Remise à niveau du parking au cheminement PMR	Janvier 2015
Ecole Maternelle les Cocotiers Domenjod	Travaux divers accessibilité	Février 2015
Ecole Elémentaire Herbinière Lebert	Réfection de l'accès et réalisation d'une rampe PMR	Avril 2015
Ecole Primaire les Eglantines	Mise en accessibilité PMR	Avril 2015
Ecole Elémentaire Azéma B	Travaux de construction et d'aménagement pour l'accessibilité	Avril 2015
Ecole Elémentaire Azéma B	Travaux de construction et d'aménagement pour l'accessibilité	Juillet 2015
Ecole Elémentaire Ruisseau Blanc	Travaux d'aménagement pour l'accueil d'un enfant à mobilité réduite	Juillet 2015
Ecole Elémentaire Candide Azéma A	Fourniture et pose de points lumineux dans toilettes PMR	Août 2015
Ecole Primaire le Brûlé	Travaux d'aménagement pour personne à déficience visuelle	Novembre 2015
Ecole Primaire le Brûlé	Installation luminaire toilette PMR	Décembre 2015
CROS	Eclairage PMR et issue de secours du bâtiment	Décembre 2015
Boulodrome de la Source (plateau vert)	Réalisation d'une rampe d'accès et mur de soutènement	Décembre 2015
Dojo Régional	Remplacement portes, garde-corps, main courante, gradins	Juillet 2015
Gymnase des 2 canons Paul Jouglas (tennis de table)	Eclairage et mise aux normes	Juillet 2015
Gymnase Champ Fleuri Salle S (Volley Ball féminin)	Eclairage et mise aux normes	Juillet 2015
Gymnase du Moufia (haltérophilie)	Mises aux normes	Juillet 2015
Piscine Michel Debré (Chaudron)	Mises aux normes et réfection chauffage bassins, réfection peinture	Juillet 2015
Courts de tennis de Champ-fleuri	Eclairage et accès PMR	Juillet 2015
Complexe Jean Ivoula	Réfection sièges coques	Juillet 2015

ANNEXE 2 TABLEAU ANNUEL DES MANIFESTATIONS 2015



OPERATIONS LOGEMENTS LIVRES EN 2015

OPERATEURS	OPERATIONS	NOUVEAU SECTEUR	ADRESSES	ANNEE PROG	ANNEE LIVRAISON
SHLMR	TERRASSES DE MONTGAILLARD	MONTGAILLARD /COLLINE DES CAMELIAS	Allée des Gloxinias	2011	2015
SIDR	CHAUDRON 8	CHAUDRON	Rue des Frères Cazamian Rue Bridet	2012	2015
SODIAC	BOIS DE CANNELLE	LA MONTAGNE 8EME	4 rue Létinie Sadeyen	2012	2015
SIDR	CELIMENE	CHAUDRON	Avenue Eudoxie Nonge	2013	2015
SIDR	CHEMIN CANAL	DOMENJOD	Chemin Canal	2012	2015
SIDR	CHRYSIANE	BUTOR / SAINTE-CLOTILDE	52 Ter rue de l'Ancienne Poste	2012	2015
SEDRE	FUCREAS	LA MONTAGNE 8EME	Chemin des Fucréas	2013	2015
SHLMR	GRAINE BEBE	BUTOR / SAINTE- CLOTILDE	33 rue des Caramboles	2012	2015
SODIAC	LE CLOTILDE	BOIS-DE-NEFLES	109 Route Bois de Néfles	2012	2015
SHLMR	LES POINSETIAS	LA MONTAGNE 8EME	Chemin des Poinsetias	2013	2015
SIDR	QUATRES EPICES	MONTGAILLARD / COLLINE DES CAMELIAS	Rue du Verger	2012	2015
SIDR	SAINT EMILIEN	BUTOR / SAINTE-CLOTILDE	Avenue Desbassyns	2012	2015